

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Culture et des Arts

Direction du Développement et de la Promotion des Arts

Sous-Direction des Arts Vivants et des Spectacles

**Autorisation d'exercice de l'activité d'Édition
et la distribution de produits audio-visuels**

Le dossier :

- Demande adressée au Ministère de la Culture et des Arts (Direction du développement et de la promotion des arts).
- Copie légalisée du statut notarié.
- Curriculum Vitae du ou des intéressés dans le domaine.
- Autorisation de l'ONDA.